

ABONNEMENT.

36 fr.
16
9
35 fr.
18
10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Reclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions répétées et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

8 Mai 1882

LA CHAMBRE.

La Chambre a adopté samedi en première
délibération la proposition de M. Chevandier
tendant à encourager et à protéger le
vol des cadavres.

Au nom de la liberté de conscience, il a
été décidé notamment qu'une simple signa-
ture, arrachée à l'agonie d'un mourant, à
l'ivresse ou à la folie, pourra donner à trois
ou quatre libre-penseurs le droit d'infliger
à une honnête famille la flétrissure d'un en-
tretien civil et à toute une population
chrétienne l'outrage d'un scandale d'im-
piété.

On a souvent accusé les catholiques de
voler les cadavres des partisans de la libre-
pensée, et c'est en s'aidant de cette accusa-
tion que M. Chevandier a motivé sa propo-
sition de loi. Voler des cadavres, nous?
Pourquoi faire? A-t-on donc oublié que l'E-
glise refuse les honneurs religieux non-seule-
ment aux hommes qui ont repoussé le prêtre
à l'heure de l'agonie, mais encore aux catho-
liques coupables de suicide, tués dans un
combat singulier, ou frappés d'excommuni-
cation?

Non, les voleurs de cadavres ne sont pas
dans nos rangs. Ils appartiennent à la secte
des hommes sans croyances, acharnés à af-
ficher leur impiété sur des cercueils et à
faire de la tombe le piédestal de l'athéisme.

M. l'Evêque d'Angers a énergiquement
dénoncé le caractère illibéral de cette pré-
tendue loi de liberté, mais les ricanements
indécents et les interruptions scandaleuses,
qui ont accueilli sa parole, ont, plus élo-
quemment encore, mis en lumière l'esprit
qui l'avait inspirée.

Quant à M. Clovis Hugues, il a semblé
prendre à tâche d'égayer ce débat quelque
peu fustige. Le député marseillais s'est sans
doute rappelé qu'il avait autrefois porté la

soutane. Enhardi par ce souvenir, il a cru
pouvoir donner à M^r Freppel des leçons de
théologie!

La théologie de M. Clovis Hugues est des
plus remarquables. Elle professe, entre au-
tres choses, qu'il existe « une certaine âme,
conséquence des fonctions matérielles »;
que « l'homme est un bipède au poil ras »,
définition désavouée d'ailleurs par la longue
crinière du bipède de Marseille; que, « pour
détruire le dogme, il suffit de fouiller la
science », etc., etc.

L'ex-séminariste a tant de confiance dans
la valeur de sa « théologie », qu'il a cru de-
voir provoquer l'éminent évêque d'Angers à
une controverse publique. Où? au palais des
singes, sans doute.

Au nom du gouvernement, M. Goblet a
déclaré « s'associer à l'esprit dont s'inspire
la proposition soumise à la Chambre »,
mais il a fait quelques limides réserves, qu'il
s'est d'ailleurs empressé de se faire pardon-
ner en se posant en protecteur de l'athéisme
et du matérialisme.

La Chambre a ensuite entamé la discus-
sion de la proposition tendant au rétablisse-
ment du divorce, comme pour établir qu'a-
près avoir outragé le christianisme dans le
domaine de la mort, il convenait de l'attein-
dre encore dans le mariage. Cela est fort
logique, mais ce qui l'est moins, c'est la pré-
tention affichée par nos législateurs de régler
juridiquement l'union des « bipèdes au poil
ras ». Aux animaux de la libre-pensée, l'u-
nion libre conviendrait mieux, ce nous sem-
ble, et nous ne voyons pas trop pourquoi ils
songent à se former en aristocratie dans le
monde des brutes. L'athéisme leur interdit
cet excès d'orgueil peu égalitaire.

Chronique générale.

Les rédacteurs du budget de 1882 ont de
singulières audaces. Ils font sonner très-
haut la plus-value du rendement des impôts
pendant la première quinzaine d'avril qui

donnent (suivant leurs prévisions) la base
d'une plus-value de 140 millions pour l'an-
née entière. Mais ils ne soufflent mot des
106 millions de crédits supplémentaires
déjà demandés par le gouvernement et votés
par les Chambres — on voit que ce ne sont
plus là des prévisions — sur ce même exer-
cice 1882. De telle sorte qu'en continuant
sur cette base, les plus-values prévues de
l'année ne couvriront même pas le tiers
des crédits extraordinaires. Voilà de la belle
administration financière, ou nous ne nous
y connaissons pas.

On assure que M. Alfred Naquet doit dé-
poser une proposition tendant à l'augmen-
tation de l'indemnité des députés.

Les journaux du laïcisme et de la libre-
pensée se gaudissent d'un fait qui, dans une
société plus policée que la nôtre, serait uni-
versellement blâmé. On raconte que, l'autre
jour, M^r Chaulet d'Outremont, évêque de
Mans, étant en visite pastorale à Gesnes-le-
Gaudelin, eut la pensée bien naturelle, en
sa qualité de pasteur des âmes, de se ren-
dre à l'école communale, afin de prodiguer
aux jeunes élèves ses conseils, ses encoura-
gements et ses bénédictions. L'instituteur
lui barra l'entrée de son établissement, et le
vénérable prélat se retira sans protester au-
trement que par un dédaigneux silence.

Voilà le fait dans toute sa crudité. S'il ne
fait pas honneur à la bonne éducation et aux
sentiments pieux de l'éleveur laïque de
Gesnes-le-Gaudelin, il ne peut manquer de
le servir puissamment auprès de ses pa-
trons. Les Ferry et les Paul Bert ne sont pas
ingrats; ils sauront lui tenir compte de sa
grossière inconvenance et de l'honneur qu'il
a eu de faire une première application de la
loi du 28 mars.

On sait que M. Leconte, député de l'In-
dre, est accusé d'avoir fait servir pour sa
femme un permis de circulation. Sommé
par le conseil municipal d'Issoudun d'avoir

à s'expliquer sur ce fait, M. Leconte a ré-
pondu:

« Issoudun, le 25 avril 1882.

» Messieurs les conseillers municipaux
d'Issoudun,

» Messieurs et chers collègues,

» Vous m'avez fait l'honneur de m'appe-
ler devant vous en termes pleins de sollici-
tude pour que je vous donne des explica-
tions sur les attaques récentes du Journal du
Centre contre moi.

» Permettez-moi de vous exprimer avec
mes remerciements ma surprise de vous voir
vous arrêter à des attaques aussi passion-
nées de journaux ennemis déclarés de la Ré-
publique et des républicains.

» Ne pouvant assister à votre réunion par
suite d'un rendez-vous que je ne puis re-
mettre, pris hier même à Paris pour demain
soir, je me vois obligé de vous répondre par
lettre.

» L'affaire du cercle du Parlement; la
fête de bienfaisance de la société l'Alliance
des sciences, des lettres et des arts; la trans-
mission à ma femme d'un billet de circula-
tion de Paris à Issoudun, tout sert à ce jour-
nal qui ne nous perd jamais de vue, moi plus
que tout autre.

» Il se trompe si souvent ou il exagère si
bien ses appréciations sur mon compte,
qu'en raison de sa passion, je me suis bien
promis de ne lui répondre que par des pour-
suites quand je le juge à propos. Et vous sa-
vez que déjà j'ai obtenu un jugement contre
lui.

» Aujourd'hui le procès qui m'a été in-
tenté par le syndic de la faillite du cercle des
Parlements, et dont on a fait tant de bruit
aux élections dernières, a été complètement
gagné par mon collègue de l'Oise et moi, et
les dépens adjugés au syndic.

» La fête de bienfaisance de l'Alliance,
très-brillante, a versé dans la caisse de se-
cours pour les artistes plus de douze mille
francs.

» Enfin, le billet de circulation pour un
seul voyage délivré « à titre gracieux » le
17 février, a été utilisé le 10 mars, de Paris
à Issoudun, par M^r Leconte, dont l'exer-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CONGÉ DU CAPITAINE

Par Edouard GRIMBLAT.

LES PIRATES SARARIENS.

Ramener ce convoi de prisonniers, de femmes et
d'enfants, avec une troupe relativement peu nom-
breuse, c'était une mission difficile, et qui exigeait
de celui auquel elle incombait autant de prudence
que de fermeté.

Il fallait veiller à la fois sur les cavaliers français
exposés par les horribles mutilations que les
femmes arabes font subir à nos soldats lombés au
pouvoir de leurs fils ou de leurs maris et sur les
petits partis indigènes qui suivaient encore à dis-
tance la colonne, plus désireux toutefois d'arracher
leurs troupeaux que leurs femmes et leurs enfants
au pouvoir des Français.

Sous un soleil dévorant, par des sentiers à
peine tracés au flanc des rocs, semés de brous-
saillies et de pierres tranchantes, il fallait conduire
cette troupe de femmes et d'enfants en haillons,

pieds nus, affamés et frappant incessamment l'air
de ces hurlements aigus, dont les gosiers arabes
ont seuls le secret.

Les souffrances étaient atroces, mais la pitié
était interdite. Coûte que coûte, on devait rejoindre
la redoute dans le temps fixé. Le salut des cavaliers
laissés en arrière-garde dépendait de la rapidité de
la marche.

José Ruscada se multipliait. Galopant d'un bout
à l'autre de cette longue colonne, faisant fouiller
chaque buisson, surveillant ses hommes, ses pri-
sonnières, et cherchant à user vis-à-vis de ces
derniers de toute l'humanité compatible avec ses
devoirs.

Puis il revenait prendre sa place à la tête du
détachement.

Déjà plusieurs fois il avait remarqué, au premier
rang des captives, une jeune fille qui, seule, au
milieu des cris et des plaintes de ses compagnes,
gardait le silence.

Elle marchait pieds nus comme les autres, mais
ses vêtements délabrés enveloppaient pudiquement
son corps. Les prisonnières lui témoignaient une
grande déférence et quelques-unes avaient voulu
la porter.

La jeune fille s'y était refusée, et pendant cette
longue et dure marche, n'avait cessé de se tenir en
avant d'elles.

Vers midi, il y avait déjà cinq heures que l'on

marchait ou, pour mieux dire, que l'on se traînait
sur cette route.

José, en revenant d'une de ses rondes, vit la
jeune fille assise sur un rocher. Sa tête était re-
couverte du long voile noir des chefs Touaregs.

Il lui toucha l'épaule du doigt pour l'inviter à se
remettre en route.

Sans prononcer une parole, elle écarta son voile
et, fixant sur lui ses yeux mouillés des larmes
qu'elle ne pouvait plus retenir, lui montra du geste
ses pieds déchirés en maints endroits.

José fut pris de compassion. Il enleva l'enfant,
la plaça sur son cheval et lui donna ses dernières
miettes de biscuit et ses dernières gouttes d'eau.

La pauvre n'avait pas mangé depuis vingt
heures.

Au bout d'une lieue, l'enfant et le jeune homme
étaient déjà de vieux amis.

Djemmah avait dit sa courte histoire à José :

Son père, un chef de grande tente, avait voulu,
au début de l'insurrection, la laisser là-bas avec
ses autres enfants dans la grande oasis de l'Ammar,
quo viennent (on le croit du moins), vivifier par
ses filets souterrains, bien avant dans le Falat
(océan de sable) des sources parties du Djebel-
Amour et dont elle parlait avec une poétique admi-
ration.

Mais elle s'était cachée sur le passage des cava-
liers, et son père, qui l'adorait, avait consenti à la

laisser se joindre aux femmes qui suivaient l'expé-
dition.

Puis avaient eu lieu des combats. La plupart
des hommes de sa tribu étaient tués. Son père
avait été pris.

Les quelques cavaliers qui avaient pu rejoindre
le douar (campement provisoire) des femmes
voulait mettre la fille de leur chef à l'abri. Mais
Djemmah refusa.

Les Français approchaient. Eh bien! elle les
attendait. Ils la ramèneraient vers son père.

Et elle avait marché jusqu'au moment où ses
pieds déchirés lui avaient refusé tout service.

José s'intéressait de plus en plus à cette vaillante
fille. Il la consolait de son mieux, lui donnait espoir,
et Djemmah, docile pour remercier ce protecteur
inespéré, essayait ses larmes et essayait de sourire.

Deux heures plus tard, quand on arriva enfin à
Zamorah et qu'il fallut la remettre aux mains de
ses nouveaux gardiens, ce fut une scène de déses-
poir.

Djemmah entourait de ses bras le cou de José
et se fit faire hacher plutôt que de lâcher prise.

Ses yeux lançaient des éclairs et il fallait que le
jeune homme, l'emportant dans ses bras, la con-
duisit lui-même au petit réduit isolé qu'il obtint
pour elle de la compassion du commandant de la
redoute.

Les autres femmes furent parquées pêle-mêle

cice de mon mandat me sépare trop sou-
vent ! Si je ne me trompe, le *Journal du*
Centre insinue que j'ai employé alors la
carte de circulation distribuée par abon-
nement à MM. les sénateurs et députés. Or,
ces cartes n'ont été remises qu'à la fin de
mars.

» Elles sont faites de telle sorte que, n'y
eût-il pas le respect de soi-même qui nous
arrêta, elles ne peuvent servir qu'à leur ti-
tulaire.

» Je crois, Messieurs, que ces explica-
tions apaiseront vos scrupules, surtout
quand vous saurez que j'ai avisé M. le di-
recteur que j'étais prêt à payer le prix du
billet.

» Je crois enfin que vous ferez comme
moi, en laissant les journaux si agressifs
de la réaction à leurs œuvres insidieuses et
perfides.

» C'est le meilleur moyen de leur faire
sentir l'estime où on les tient.

» Je vous prie d'agréer avec mes explica-
tions l'expression de mon entière considéra-
tion.

» A. LECONTE,

» Député, conseiller municipal. »

Le conseil municipal d'Issoudun, qui n'a
pas été absolument satisfait des explications
écrites de M. Leconte, a pris, après lecture
de cette lettre, une délibération dont nous
croyons devoir reproduire le considérant ci-
après :

« Considérant qu'il est établi par les arti-
cles des journaux :

» Le *Figaro*, le *Journal du Centre*, la *Lan-*
terne, le *Citoyen*, l'*Echo des Marchés du Cen-*
tre, le *Sicéle*, le *Voltaire*, le *Mot d'Ordre*, le
Pays, que M. Leconte est accusé publique-
ment d'avoir falsifié un billet de circulation
du chemin de fer d'Orléans (Paris à Issou-
dun) ;

» Le conseil municipal, prenant en souci
son honneur, déclare dégager sa solida-
rité ;

» Il invite M. Leconte à se justifier d'une
façon péremptoire. »

Il ne manque à cette exécution, pour être
complète, que la sanction de la Chambre.

L'ex-impératrice des Français a quitté
Paris vendredi soir. A cette occasion, une
manifestation était ourdie. Soixante à soi-
xante-dix individus conduits par des me-
neurs, et divisés par petits groupes, se sont
portés au chemin de fer du Nord vers 8
heures 1/2. Arrivés à la gare, ces individus
ont été complètement déçus en apprenant
que l'Impératrice était partie à 8 heures pré-
cises.

ALGÉRIE et TUNISIE.

L'Agence Havas signalait avant-hier dans
ses dernières nouvelles un « calme com-
plet » sur la frontière du Maroc. Hier, elle
communiquait la dépêche suivante :

« Dans une cour intérieure, et, toute la nuit, l'on
entendit hurler sur les diapasons les plus aigus et
les plus lamentables cette unique phrase : « *Mac-*
kasch fassar la Kabesch ». Ce qui, dans cette lan-
gue *sabir*, étrange *olla prodrida* de français,
d'espagnol et d'arabe, au moyen de laquelle
Français, Juifs, Maltais, indigènes, etc., parvien-
nent à se comprendre, signifie : « Il ne faut pas
nous couper la tête ».

Les malheureuses étaient convaincues qu'on ne
les avait amenées à Zamorah que pour les mas-
sacrer, et plus d'une de ces mégères, en se rappel-
lant les supplices qu'elles avaient fait subir aux
colons et aux soldats prisonniers, les longues
aiguilles, rougies au feu, enfoncées sous les ongles
ou dans les narines, les paupières arrachées, etc.,
etc., pouvaient craindre en effet de terribles repré-
sailles.

La garnison de la redoute avait hâte d'être dé-
barrassée de ce bruyant et larmoyant voisinage.
Heureusement pour elles, les ordres se suivirent
rapidement.

Les troupes expéditionnaires allaient camper
entre Géryville et Zamorah. Les conseils de guerre
devaient s'assembler immédiatement dans cette
dernière place et juger les insurgés.

L'exécution de ces jugements n'aurait lieu qu'à
l'arrivée du gouverneur général, fixée au surlen-
demain.

Alger, 5 mai.

« On signale quelques mouvements de
troupes, motivés par les récents événements
du Sud.

» Une compagnie du 4^e régiment de
zouaves, en garnison à Alger et un bataillon
du 2^e régiment de tirailleurs, en garnison à
Mostaganem, ont été envoyés à Mécheria.
Un bataillon du 2^e régiment de zouaves
et deux batteries d'artillerie quitteront in-
cessamment Alger pour la même destina-
tion.

» Si-Ahmed-el-Kadi, bachagah de Fren-
dah, est arrivé à Alger. On assure qu'il
vient conférer avec le gouverneur, au sujet
des événements du Sud-oranais. »

Le calme n'a donc pas duré longtemps.

Tunis, 6 mai.

« Deux zouaves sont tombés, il y a quel-
ques jours, dans un guet-apens qui leur
avait été tendu par trois Italiens. Frappés
par derrière à coups de couteau, nos soldats
ont dû être transportés à l'hôpital. Les bless-
sures de l'un d'eux sont très-graves.

M. Cambon est parti hier matin de Meh-
dia, se rendant à Monastir. Il quitte cette
ville aujourd'hui et rentrera demain à Tu-
nis.

La présentation de M. Nachtigall au Bey
par M. d'Estournelles a produit un grand
effet sur la population musulmane.

Les indigènes, qui conservaient encore
des idées d'insubordination, ont vu dans cet
acte la reconnaissance de la prépondérance
française en Tunisie.

ÉTRANGER

DOUBLE ATTENTAT EN IRLANDE.

Nous recevons la dépêche suivante qui
annonce un double attentat commis en
Irlande. Ce crime appelle la réprobation et
constitue un nouvel et sanglant embarras à
la situation dans laquelle se débat le minis-
tère anglais :

« Dublin, 6 mai, soir.

» Hier soir, à sept heures, lord Caven-
disch et M. Burke se promenaient dans
Phoenix Park, lorsqu'une voiture s'arrêta
auprès d'eux.

» Quatre hommes étaient dans la voiture.
Il en descendit deux qui se jetèrent aussitôt
sur lord Cavendish et sur M. Burke et leur
enfoncèrent un poignard dans la poitrine et
dans le cou, frappant à plusieurs reprises
leurs victimes, qui ne succombèrent qu'après
une longue lutte.

» Les assassins prirent immédiatement la
fuite et jusqu'à présent la police n'a encore
découvert aucune trace.

» Les corps des victimes ont été retrouvés
horriblement mutilés, étendus au milieu
d'une mare de sang.

» La nouvelle de ce crime a causé une
grande émotion à Dublin et à Londres. »

En ce temps-là, le gouverneur général portait
une épée, et aux premières nouvelles d'un soulève-
ment, venait prendre le commandement de ses soldats et
partager leurs dangers.

Aujourd'hui, il a une serviette d'avocat sous le
bras et se cache derrière ses paperasses au plus
profond de son cabinet de Mustapha, tandis que
les indigènes, encouragés par ses bévues, relèvent
avec plus de confiance que jamais, contre nous, le
drapeau de l'Islam.

Le maréchal-des-logis Rusicada était rentré à
son régiment, mais il faisait de fréquents voyages à
la redoute, et Djemmaah ne semblait revivre que
pendant ces courtes visites.

En l'absence de José, elle restait dans un état de
prostration complète ; mais, dès qu'il arrivait, elle
s'attachait à lui comme l'homme qui se noie s'ac-
croche à l'épave qu'il rencontre sous ses doigts
crispés.

C'étaient alors des questions sans fin sur l'état
des prisonniers, le sort qui leur était réservé.

José n'osait répondre à ses questions.
Il ne pouvait douter que Bou-Maza, instigateur
principal de l'insurrection, ne fût passé par les
armes, et il cherchait par des réponses évasives à
endormir les appréhensions de Djemmaah.

Mais celle-ci revenait invariablement à ses inter-
rogations au sujet de son père, et dans l'embarras

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 mai.

Le 3 0/0 fait 84.10, 84.07 et 84.10 ; l'amortis-
sable, 84.35 et 84.25 ; le 5 0/0, 117.40 et 117.37.

Le marché est donc très-ferme.

Les fonds étrangers sont en hausse accusée. Les
valeurs reprennent quelque peu de fermeté.

Le Crédit Foncier tient la première ligne à 1,470 ;
les achats persistent et les capitalistes font œuvre
de sagesse en mettant cette valeur en porte-
feuille.

Les demandes sur la Foncière de France et d'Al-
gérie amènent les cours à 502.50.

Le Comptoir d'Escompte fait publier que la sus-
cription s'annonce bien ; nos informations particu-
lières prouvent tout le contraire, il est possible
qu'en Grèce on souscrive beaucoup, tant mieux,
les travaux de percement du Canal de Corinthe se
feront avec les capitaux grecs et non avec les
nôtres, c'est tout ce que nous demandons.

La Société Française Financière est fermée à
1,030.

Les versements se font couramment au Crédit
de France, la bonne solution ne se fera donc pas
attendre, la fusion s'effectuera au gré des désirs de
tous.

L'action des Mines d'Agulais est inscrite au cours
de 550. Le rendement des mines est des plus im-
portants, les travaux entrepris en ce moment dou-
bleront ce revenu. Voilà donc une affaire excel-
lente à laquelle l'épargne doit participer sans hé-
sitation.

Le Lyon cote 1,735, coupon détaché ; l'Orléans,
1,305.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. COMBIER AU THÉÂTRE.

Il y a quelques jours, M. Combiér réunis-
sait à la salle de spectacle la fine fleur de ses
amis, pour se congratuler avec eux.

Malheureusement, en pareil lieu, les plan-
ches, de leur nature, furent toujours compli-
ces de la plus haute fantaisie.

Il n'est donc pas surprenant que sur ce
plancher, où le truc semble être de rigueur,
les assertions de M. Combiér aient manqué,
une fois de plus... d'exactitude.

Bornons-nous pour aujourd'hui à relever
quelques points concernant la pharmacie de
l'Hospice.

Il n'y a rien de brutal comme les chiffres
et les faits : nous allons en fournir.

Il est bien entendu que MM. les adminis-
trateurs actuels de l'Hospice sont dévorés de
la passion des économies.

Et ils ont commencé par la pharmacie.

Sous l'ancien état de choses, cet impor-
tant service, comme tout le reste des institu-
tions hospitalières, était une œuvre de cha-
rité.

Parmi les pharmaciens de notre ville ayant
pris leur retraite, il se trouvait toujours
quelque honorable praticien, vieilli dans
l'exercice de sa profession, entouré de l'es-
time publique, et qui se faisait un dernier
honneur d'accepter, pour deux cents francs
par an, le service de l'Hôpital.

Il venait chaque jour préparer lui-même
ou faire préparer, sous ses yeux et sous sa
RESPONSABILITÉ, les médicaments pour la
confection desquels son expérience person-
nelle était nécessaire ; et, pour le reste, il don-

même de son ami puisait la confirmation de ses
anxiétés.

La pauvre enfant ne se trompait pas.

Le conseil de guerre condamna Bou-Maza à mort
avec neuf cheïks, ses principaux complices. Les
autres prisonniers étaient punis des travaux forcés.

Quant aux femmes, elles devaient être mises im-
médiatement en liberté.

On avait bien essayé de profiter de leur capture
pour opérer un échange. Le gouverneur avait fait
dire d'abord aux insurgés qu'il ne rendrait une
femme que contre un fusil. Les insurgés avaient
énergiquement refusé ; et comme le gouverneur
s'étonnait de ce peu de sollicitude des Touaregs
pour leurs épouses :

— Bah ! lui répondit en riant Ben-Driss. Qu'en
ferais-tu ? Ils savent bien que tu ne les fusilleras
pas, et tu leur demanderais un seul grain d'orge
en échange qu'ils refuseraient également. Les
Français ne se vengent pas sur des femmes et des
enfants.

Les Arabes n'ont point de ces scrupules.

Et, de fait, ce fut avec enthousiasme qu'on ouvrit
à cette troupe bruyante les portes de la redoute.

(A suivre.)

naïles prescriptions convenables ont été
Soeurs pharmaciennes, dont l'une était
jours ancienne dans son emploi.

Passons aux chiffres. La dépense, pour
le personnel de la pharmacie, était abor-
dante :

Pharmacien	200
Deux Soeurs à 130 fr. l'une (1)	260
Nourriture des Soeurs, calculée à 4 fr. 50 par jour pour les deux	4.095
Total	4.555

Pour quiconque sait quelle est, à la table de
la communauté, même à l'Hôpital, la somme
de 4 fr. 50 pour frais de nourriture journalière
est certainement exagérée. En chiffres
ronds, le personnel de l'ancienne phar-
macie fonctionnait donc pour environ 4,500
francs.

Sous le nouveau régime, célébré par
Combier en maintes circonstances et en
nier lieu sous le feu de la rampe, nous trou-
vons au contraire les chiffres suivants :

Pharmacien	1.000
Aide-pharmacien	720
Nourriture dudit (régime de M.M. les officiers)	4.095
Tisannier (ex-« chemineau » protestant)	360

Nourriture dudit à 4 fr. 50
par jour (et pour celui-là, qui a
sa bouteille, le compte n'est pas
trop fort) 547 |

Total sous le nouveau ré-
gime 3.722 || L'ancien coûtait | 4.500 |

Différence 2.322 |

C'est-à-dire qu'en un tour de main
dépense du personnel de la pharmacie
été presque triplée. Voilà une belle éco-
mie !

Or, dans un vaste hôpital, avec le
ment et la manutention considérable des
médicaments, denrées et fournitures
des (vins, eau-de-vie, sucre, miel, fruits,
laitage, huile, linge, etc.), qui sont du
sort de la pharmacie, la question de
sonnel n'est pas tout, dans la dépense
d'un pareil service.

Il y a la question du coulage.

Les femmes de ménage ne seront pas
dernières à comprendre la portée de
terrible mot, et M. Combiér, négociant
fabricant, encore moins que personne.

La nouvelle administration a eu le
courage de soupçonner la probité des
et de le laisser voir, en les faisant sur-
par ses créatures. Par cette conduite
absurde qu'indécence, pour ne rien dire
plus, on peut juger dans quel milieu
religieuses de l'Hôpital ont désormais à
vivre, et pourquoi MM. les Médecins en
sortis, outre les raisons, spéciales à
fonctions, qu'ils avaient de n'y pas rester.

Soyons plus larges que les gébeliers
conniques ou protestants de notre ville
tel-Dieu.

Nul doute sur la probité exemplaire et
délicatesse immaculée de tous les employés
loïques, gros et petits, que M. Combiér
ses collègues se proposent d'introduire
cessivement dans tous les services de
tel. M. Combiér n'ignore pas que, dans
sans aucune indécence de la part
ceux qui en manient les affaires, l'ordre,
d'ordre, l'assiduité de chacun à son
la vigilance exacte, l'entretien minutieux
moindres choses, la simple propreté
chiffrent, à la fin de l'année, par une
mie et des profits considérables.

Or, s'il est un fait acquis et notoire
tout temps et en tous lieux, c'est que les
gieuses n'ont pas d'égaux au monde
faire prospérer les établissements dont
sont chargées, et qu'elles savent, pour
pour ainsi dire, quelque chose de rien,
Et la raison en est simple. Si elles
nent elles-mêmes, corps et âme, à leurs
vres de charité, pour le pain de
jour, une robe de bure, par an, dont
toile sur la tête et 130 fr. par an, dont
ne touchent pas personnellement
time, comment négligeraient-elles de
au profit de leurs pauvres ou de leurs
des les moindres ressources qui sont
à leur disposition ou qu'elles peuvent
à force de soins et d'économie ?

Que M. Combiér et quelques autres
comprement rien aux mobiles supérieurs
que la Religion donne à l'âme pour
au-dessus d'elle-même, cela est évident.

Une
M. Co
macie,
appare
Il se
fait un
tituant
macien
Le no
n'est vr
empêch
Qu'en
poussab
de prem
cesseurs
leur ser
actuel ?
En qu
point de
Je cr
recevan
code au
décèses
fois plus
Celle
pidité.
Est-ce
vail pers
la respo
son, sans
un côté s
moyenn
mille fr
plus que
en fin de
d'eux, o
son arg
pendant
son ser
aide pha
pital) et
manœuv
done en
de jour
responsa
des deu
une ving
En qu
que l'au
responsa
Combiér
théâtre,
ble de n
Mais
« Res
est joué.

Il faut
tique, et
L'obj
c'est évi
et le
Autre
des étai
Ils ne
l'œuvre
malades
rer la l
Ils or
de se
plus.
Tel es
tration
pharm
d'une
l'entret
Cela
Avi
cant, q
tion do
fice, au

Une
M. Co
macie,
appare
Il se
fait un
tituant
macien
Le no
n'est vr
empêch
Qu'en
poussab
de prem
cesseurs
leur ser
actuel ?
En qu
point de
Je cr
recevan
code au
décèses
fois plus
Celle
pidité.
Est-ce
vail pers
la respo
son, sans
un côté s
moyenn
mille fr
plus que
en fin de
d'eux, o
son arg
pendant
son ser
aide pha
pital) et
manœuv
done en
de jour
responsa
des deu
une ving
En qu
que l'au
responsa
Combiér
théâtre,
ble de n
Mais
« Res
est joué.

ment, mais cela doit être. Niant Dieu, et par conséquent ayant éteint la chandelle dans la lanterne de leur esprit, pour ne plus marcher qu'à tâtons parmi les choses de la terre, il n'est pas étonnant qu'ils ne voient guère dans une sphère et un ordre de choses qui les dépassent totalement.

Mais l'aveugle qui nie le soleil n'empêche pas le soleil d'exister. Un peu de claqué, entre compères, sous le lustre d'un théâtre, n'est pas le suffrage universel. M. Combiere, au public honnête et sensé, que vrai public, au public honnête et sensé, que la suppression des Religieuses, au chevet des malades et dans les services hospitaliers, ne soit pas, à tous les points de vue, l'une des mesures les plus détestables que l'on puisse prendre l'esprit de secte athée, matérialiste et révolutionnaire.

Ce sera la ruine même des Hospices. Et les comptes — quand on en rendra — ne manqueront pas de le prouver.

Une dernière question : M. Combiere, dans cette affaire de la pharmacie, est toujours à cheval, faute de mieux apparemment, sur le même dada. Il se tue à répéter (aux badauds) qu'il a fait un acte de haute administration en substituant un pharmacien responsable à un pharmacien irresponsable !

Le nuage dont s'enveloppe ici M. Combiere n'est vraiment pas assez épais pour nous empêcher de voir qu'il se moque de nous. Qu'entend-il donc par un pharmacien responsable ? Est-ce que M. Gautier, vétérinaire de première classe, et ses honorables prédécesseurs, n'étaient pas aussi responsables de leur service à l'Hôpital que M. le titulaire actuel ?

En quoi celui-ci diffère-t-il des autres, au point de vue de la responsabilité ?

Je crois bien que M. le titulaire actuel, recevant mille francs au lieu de deux cents, coûte au budget cinq fois plus que ses prédécesseurs. Serait-il donc pour cela cinq fois plus responsable ?

Cette raison manque évidemment de limpidité.

Est-ce aux heures de présence et de travail personnel à l'Hôpital qu'il faille mesurer la responsabilité du pharmacien ? Cette raison, sans être péremptoire, aurait du moins un côté sérieux. Combien d'heures, en bonne moyenne, M. le titulaire actuel, pour ses mille francs, donne-t-il donc à l'Hôpital de plus que ses prédécesseurs ? S'il n'est pas, en fin de compte, plus responsable qu'aucun d'eux, on pourra dire du moins qu'il gagne son argent.

En fait, il vient comme eux, le matin, pendant quelques heures, pour organiser son service, et rien de plus. Le jeune sous-aide pharmacien (le pharmacien en style d'hôpital) et le fameux tisanier protestant, ex-manœuvre au tunnel du Jagueneau, sont donc en réalité, les trois quarts du temps, de jour et de nuit, les maîtres et seigneurs responsables de la pharmacie, au lieu et place des deux Sœurs, dont l'une était là depuis une vingtaine d'années.

En quoi cette combinaison vaut-elle mieux que l'autre, au fameux point de vue de la responsabilité du pharmacien en chef ? M. Combiere, pendant qu'il était en veine, au théâtre, n'aurait-il pas été tout à fait aimable de nous le dire ?

Mais que dire quand on n'a rien à dire ? « Responsable ! » vous dis-je. Et le tour est joué, pour ceux qui le veulent bien.

Il faut, en toute chose, une moralité pratique, et la voici :

L'objectif de tout service pharmaceutique, c'est évidemment de distribuer des remèdes, et le plus vite possible.

Autrefois, sous l'ancien régime, les remèdes étaient toujours distribués avant midi. Ils ne le sont guère maintenant avant deux heures et parfois trois et quatre. Jusque-là, les malades ont le droit et la permission de tirer la langue.

Ils ont bien, au commencement, essayé de se plaindre ; mais ils n'y reviennent plus.

Tel est le progrès accompli, sous l'administration de M. Combiere, dans le service pharmaceutique de notre Hôpital, à raison d'une augmentation de 2,222 fr. 50 pour l'entretien du seul personnel.

Cela promet pour le reste des réformes. Avions-nous raison de dire, en commençant, que M. Combiere, dans la représentation donnée par lui au théâtre, à son bénéfice, au milieu des bravos et des encourage-

ments, a péroré sur le plancher de la haute fantaisie ?

SAUMUR.

La municipalité de Saumur est reconstituée.

M. COMBIERE a eu 24 voix comme maire ;

MM. POITOU et GUÉDON, 20 voix comme adjoints.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Le deuxième trimestre des assises de Maine-et-Loire ouvre à Angers aujourd'hui lundi 8 mai, sous la présidence de M. Morin, ayant pour assesseurs MM. Baraudon et Godin.

Voici le rôle des affaires qui seront jugées :

Lundi 8 mai.

Ministère public : M. Gallot.

1. Sauvage, attentats à la pudeur. — Défenseur, M^e Follenfant.

2. Magne, attentats à la pudeur. — Défenseur, M^e Ragel.

Mardi 9 mai.

Ministère public : M. Bernard.

3. Maussion, viol et attentat à la pudeur. — Défenseur, M^e Rondeau.

4. Le Moal, attentats à la pudeur. — Défenseur, M^e de Villiers.

5. Blot, attentats à la pudeur. — Défenseur, M^e Gasté.

Mercredi 10 mai.

Ministère public : M. Gallot.

6. Davière, abus de confiance, contumax.

7. Peter, vol qualifié, contumax.

ÉCOLE DE CAVALERIE.

Au nombre des dernières mutations qui viennent d'avoir lieu dans l'artillerie, nous remarquons la suivante :

M. Liasse, lieutenant en 4^e à la 42^e batterie du 30^e régiment, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie de Saumur, a été classé à la 6^e batterie du 38^e régiment. — Continuera à être officier d'instruction à l'École d'application précitée.

En annonçant que le commandant du 9^e corps avait interdit aux officiers le port du képi dit de Saumur, c'est-à-dire haut de forme, dans un délai de quinze jours, le Progrès militaire ajoute :

« Dans l'intérêt de l'uniformité de la tenue, il serait à désirer qu'une entente s'établisse au sujet des modifications qu'il conviendrait d'apporter au képi. Si l'ancien modèle est conservé, il faut qu'il soit porté dans tous les corps d'armée et par tout le monde. »

Une circulaire ministérielle devrait fixer promptement les officiers à cet égard.

L'ex-préfet de Maine-et-Loire, M. Schnerb, prendra possession mercredi de ses nouvelles fonctions de directeur de la sûreté générale.

ANGERS.

Vol à l'hôtel de France. — Un vol assez considérable a été commis à l'hôtel de France dans la journée de mercredi dernier.

La veille, M^{me} Landriau avait reçu de son mari, qui partait en voyage, une somme d'environ 2,000 francs. Elle avait renfermé cet argent dans son secrétaire.

Craignant d'être volée, elle exerçait la plus grande surveillance, portant sur elle la clef de sa chambre et celle du secrétaire. Malgré toutes ces précautions, le soir, vers six heures et demie, quand la propriétaire de l'hôtel entra dans son appartement, elle constata la disparition de 4,400 francs.

Quelqu'un s'était introduit dans l'intérieur à l'aide de fausses clefs et avait enlevé un billet de banque de 4,000 francs, et quatre de 400 francs.

Les soupçons de M^{me} Landriau ne portent sur personne.

La justice est saisie de cette affaire et a commencé des recherches.

TOURS.

Le Journal d'Indre-et-Loire prévient le public qu'il circule à Tours des pièces fausses de dix francs en argent couvert d'une couche

d'or. Ces pièces sont de la même épaisseur, de la même largeur, portent l'effigie de Napoléon III couronné, millésime de 1866, mais plus légères que les pièces de dix francs.

POITIERS.

La semaine dernière, la bonne de M. Thirault, cafetier au Petit-Blossac, à Poitiers, courait chez M. Vachon, jardinier, pour le prier de venir porter secours à son maître qui souffrait cruellement. M. Vachon et son domestique accoururent et pendant qu'il conduisait Thirault à son domicile, la bonne fut prise des mêmes souffrances.

Thirault succomba presque aussitôt, son arrivée chez lui. Quant à la bonne, elle fut conduite à l'Hôtel-Dieu, où le médecin déclara qu'elle ne passerait pas la nuit.

Thirault, qui est veuf, laisse plusieurs enfants.

La domestique a déclaré qu'elle avait mangé des limaçons, en compagnie de son frère et de son maître. Or, on sait qu'à l'époque où nous sommes, surtout, il est très-dangereux de manger des limaçons sans avoir pris la précaution de les faire jeter pendant quinze jours au moins, et aussi de les faire cuire sans en avoir enlevé préalablement la coquille.

L'exemple du député républicain Leconte commence à porter ses fruits.

On sait qu'il existe, dans les gares, des commissaires spéciaux de police relevant du service de la sûreté générale au ministère de l'intérieur. Ces commissaires détiennent des permis de circulation gratuits qu'ils délivrent aux agents de police plus ou moins secrets qui sont en ce moment dans notre pays.

La femme de ces policiers spéciaux, ayant un voyage à faire, son mari attaché à une gare voisine, ne trouva rien de mieux que de lui donner un des permis gratuits dont il disposait. Madame voyagea donc en qualité d'agent secret. Le truc ayant réussi à l'aller, le policier en fit bénéficier, au retour, Madame et sa bonne.

N.-B. — Ce ne sont pas les compagnies qui perdent, ces voyages leur étant remboursés par l'État ; alors ce sont les contribuables qui perdent, car ce sont eux qui payent. (Journal de l'Ouest.)

NÉCROLOGIE. — Le 22 avril dernier, mourait au château du Plessis-Vausseroux (Deux-Sèvres), le comte Joseph-Alphonse de Liniers, âgé de 84 ans. Il était fils de Jacques de Liniers, vice-roi de la Plata, pour l'Espagne, qui, deux fois vainqueur des Anglais, succombait glorieusement, au commencement de ce siècle, sous les coups de la faction révolutionnaire, qui voulait se séparer de la mère-patrie. M. Joseph de Liniers, après avoir été lui-même attaché à l'ambassade d'Espagne près le roi de Sardaigne et chargé d'affaires à Turin, se fixa en Poitou après son mariage.

— Le comte de Puiseux, qui vient de mourir à Caen, était fils du préfet d'Angers sous la Restauration et frère du général de Puiseux qui, en Vendée, lors de la prise d'armes de 1832, joua un rôle important comme organisateur du mouvement royaliste et ensuite comme aide-de-camp du général de Charette.

Publications de mariage.

Ferdinand Cormier, menuisier, de Saumur, et Marie Houssin, fleuriste, de Doué.

Alexis Boulanger, bijoutier, et Joséphine Ploquin, sans profession, tous deux de Saumur.

Charles Yvon, propriétaire (veuf), et Jeanne Guilhemjouan, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Nouvelles à la main.

C'était hier, dit l'Événement, journal républicain, au guichet des bagages Paris-Bordeaux, gare d'Orléans :

Un voyageur. — Je voudrais un billet de chien pour Bordeaux.

L'employé. — Sept francs cinquante.

Le voyageur, grommelant. — Sept francs cinquante pour un chien ?

L'employé. — Oui, monsieur, c'est le tarif.

Le voyageur. — Un député voyagerait vingt et jours pour ce prix-là !

Tiré des Moustiques, de Paris-Journal :

A un démocrate radical, un conservateur plus radical encore :

— Vous êtes démocrate ?

— Jusqu'aux moustiques.

— Vivez-vous de la démocratie ?

— Non.

— Eh bien ! pour moi, faire de la démocratie sans en vivre, c'est faire de la vidange pour l'honneur.

Un réserviste a sténographié ce dialogue entre deux musiciens de son régiment. L'un d'eux dit à l'autre : « Est-ce que vous connaissez le Barbier de Séville ? » — Non, mais j'ai vu le film.

La Danse des Milliards, par Eugène MORET. — Un fort vol. in-18 Jésus. Prix : 3 francs.

Devient de mettre en vente : LA DANSE DES MILLIARDS, de l'auteur du Médecin confesseur, de la Révolte et de la Petite Kate, roman que publie en ce moment le XIX^e Siècle. Eugène Moret n'est pas un débutant, et nous n'avons point ici à faire son éloge. Aussi, nous contenterons-nous de dire à nos lecteurs : Si vous aimez les émotions fortes en même temps que l'observation, lisez : LA DANSE DES MILLIARDS. Jamais les luttes de l'argent et les convoitises ardentes de ce temps n'ont été décrites avec plus de fièvre et de passion. Dans ce livre, curieux à plus d'un titre, il s'y dégage un tel intérêt qu'on peut lui prédire, à coup sûr, un véritable succès.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (9^e année) SIMON, directeur.

LUNDI 8 mai 1882.

Une seule représentation avec autorisation spéciale des auteurs.

Avec le concours de :

M^{lle} Marie KOLB, de l'Odéon,

MM. H. EMMANUEL et ÉDOUARD GEORGES, des Bouffes ; WORMS, du Châtelet ; D'HERBILLY, de la Porte-Saint-Martin ; CHARLEY, de la Gaité.

LILI

Comédie-opérette en 3 actes, de MM. A. Hennequin et A. Millaud, musique de HÉRVÉ.

Distribution :

Antonin Plincharé..... M^{me} H. Emmanuel.
 Vicomte de Ste-Hypothèse..... Édouard Georges.
 M. de La Grange-Batelière..... Worms.
 René..... D'Herbilly.
 Bonpain..... Charley.
 Bouzincourt..... Victorin.
 Amélie (Lili)..... M^{me} Marie Kolb.
 Antonine..... M^{me} Bouzincourt.
 M^{me} Bouzincourt..... Édouard Georges.
 Victorine..... Marie Léa.

La pièce se passe à trois époques différentes : 1^{er} acte, en 1840 ; 2^e acte, en 1850 ; 3^e acte, de nos jours.

Le spectacle commencera par :

Le Renard bleu, comédie en 1 acte, de M. A. Hennequin, jouée par M^{me} Schmidt et Wilson, MM. Édouard Georges et Charley.

Marché de Saumur du 6 mai

Blé comm. (l ^h)	23	Huile de noix	50	125
From. 1 ^{er} q. (l ^h)	23	Huile de chènevis	50	—
Froment (l ^h)	77	Graine trède	50	—
Halle, moy ⁿ	77	Auzerne	50	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	85
Orge	65	Luzeine	780	85
Avoine h. bar.	50	Paille	780	50
Fèves	75	Amandes	50	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	13	2	—
Farine, culas	157	61	3	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{re} qualité	100 à 120
Id. 1881, 2 ^e id.	100 à 120
Ordin., env. de Saumur 1881, 1 ^{re} id.	100 à 120
Id. 1881, 2 ^e id.	100 à 120
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{re} id.	105 à 120
Id. 1881, 2 ^e id.	100 à 120
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{re} id.	85 à 100
Id. 1881, 2 ^e id.	80 à 100
La Vienne, 1881, 1 ^{re} id.	75 à 100
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzay et environs, 1881	150 à 160
Id. 1881	150 à 160
Champigny, 1881, 1 ^{re} qualité	150 à 200
Id. 1881, 2 ^e id.	150 à 200
Id. 1881, 3 ^e id.	150 à 200
Id. 1881, 4 ^e id.	150 à 200
Varrains, 1881, 1 ^{re} id.	125 à 130
Varrains, 1881, 2 ^e id.	125 à 130
Bourgueil, 1881, 1 ^{re} qualité	150 à 165
Id. 1881, 2 ^e id.	150 à 165
Id. 1881, 3 ^e id.	150 à 165
Id. 1881, 4 ^e id.	150 à 165
Restigné, 1881, 1 ^{re} id.	140 à 145
Id. 1881, 2 ^e id.	140 à 145
Chinon, 1881, 1 ^{re} id.	140 à 150
Id. 1881, 2 ^e id.	135 à 140
Id. 1881, 3 ^e id.	135 à 140
Id. 1881, 4 ^e id.	135 à 140

Bibliographie.

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 15 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par Ch. D'OMMEY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1.000 sujets coloriés. Prix, broché: 480 fr., payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4°. Prix: 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand format (1.700 pages), magnifiquement gravés. Prix: 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleury, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 36, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, ingénie et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 36, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la *Lanterne d'Arlequin* est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à l'abonné d'adresser une bande de notre journal au Directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, rue chelieu, 13, à TOURS.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 h. 25 —	10 h. 31 matin.	7 h. 39 soir.	8 h. 42 matin.	11 h. 12 matin.
11 15 —	1 17 soir.	4 55 —	11 48 —	9 10 soir.	
4 55 —	7 50 —				
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	18 35 —	9 h. 13 matin.	5 17 soir.	9 h. 53 matin.	6 30 soir.
2 15 soir.	6 45 —	3 50 —	10 47 —	11 30 matin.	4 36 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e VINCENT LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

PURGE LÉGALE

D'un exploit du ministère de Masson, huissier à Doué-la-Fontaine, en date des vingt-huit et vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré.

Il appert:

Qu'à la requête de M. Jean Rouleau, propriétaire, demeurant aux Rochettes, commune de Concourson,

Pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e V. Le Ray, avoué-licencié près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n° 12, Notification a été faite:

1^o A Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur;

2^o A M. Jean Perroteau-Godineau, propriétaire, demeurant aux Rochettes, commune de Concourson, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Jean Perroteau, issu du premier mariage de Joséphine Hy, aujourd'hui épouse du sieur André Maitreau, meunier, demeurant aux Rochettes, commune de Concourson, ci-devant et actuellement à la Blanchisserie, commune de Doué, avec le sieur Perroteau;

D'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le seize mars mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, constatant qu'à l'effet de purger les immeubles ci-après des hypothèques légales dont ils pourraient être grevés, M^e Le Ray, avoué de l'acquéreur, a déposé audit greffe la copie collationnée et enregistrée, ainsi que l'extrait d'un acte passé devant M^e Salmon, notaire à Doué, en présence de témoins, le deux mai mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de l'arrondissement de Saumur, contenant vente à M. Jean Rouleau, par les époux Maitreau-Hy, des immeubles ci-après, situés commune de Concourson, consistant en:

1^{er}. La totalité de:
1^o Un moulin à vent, situé aux Rochettes, ayant deux paires de meules montées à l'anglaise, trois chambres d'habitation, boulangerie, grenier sur le tout, cellier derrière la maison d'habitation, vaste grange, hangar, deux écuries, grenier au-dessus, cour au-devant de ces bâtiments; jardin et terrain au nord des bâtiments; ce moulin comporte une bluterie avec nettoyage et tous les ustensiles le garnissant, le tout joignant au nord le chemin de la Case-Bottereau, au levant la route de Vihiers, au midi et au couchant Catroux;

2^o Treize ares vingt centiares de vigne, dans les Charruaux, joignant au nord Hardouin, au couchant un chemin d'exploitation;

3^o Six ares soixante centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord Leclerc, au midi un sentier, au levant Louis Maitreau, au couchant un chemin;

4^o Huit ares quatre-vingts centiares de vigne rouge, aux Gourdettes, joignant au nord Jean Thouret, au midi un chemin, au levant Maitreau-Fouché, au couchant Louis Maitreau.

2^{es}. La moitié indivise de:

5^o Vingt-six ares quarante centiares de terre, aux Gohardes, joignant au levant la route de Doué à Vihiers;

6^o Vingt-six ares quarante centiares de terre, aux Pagodes, joignant au nord un chemin, au midi Jean Lafuye, au levant Charruaux, au couchant Pierre Rouleau;

7^o Six ares soixante centiares de vigne, aux Charruaux, joignant au nord Diltière, au midi Jean Perroteau, au levant Rouleau, au couchant un ruisseau;

8^o Cinquante-deux ares de terre, à la Pièce-Carrée, joignant au nord et au midi des chemins, au levant Thouret, au couchant Onillon;

9^o Et un morceau de terre, aux Charruaux, joignant au couchant Perroteau, au midi Louis Reyneau;

Moyennant, en sus des charges, la somme principale de douze mille cinq cents francs;

Avec déclaration à Monsieur le Procureur de la République que les anciens propriétaires desdits immeubles étaient, indépendamment des vendeurs:

1^o Pour l'article 1^{er}, M. Joseph-André Maitreau et M^{me} Perrine Genevais, son épouse, demeurant ensemble aux Rochettes, commune de Concourson;

2^o M. Genevais, père de la dame Maitreau-Genevais;

3^o Pour les articles 2, 3 et 4, M. Joseph-André Maitreau et M^{me} Perrine Genevais, son épouse, tous les deux sus-nommés;

4^o Pour l'article 5, M. Jean Perroteau, premier époux de la dame Maitreau; M. Louis Renard et M^{me} Olympe Catroux, son épouse, demeurant à Concourson;

5^o Pour l'article 6, M. Jean Perroteau, sus-nommé, M. Pierre Gasnault, propriétaire, et M^{me} Jeanne Cognée, son épouse, demeurant à la Vigilerie, commune de Denezé;

6^o Pour l'article 7, M^{me} Louise Maitreau, épouse du sieur Louis Diltière, demeurant ensemble à Cossé, commune de Denezé, pour partie; M^{me} Louise Perroteau, épouse en secondes noces du vendeur; M. André Perroteau et M^{me} Marguerite Léger, son épouse, demeurant à Saint-Georges;

7^o Pour l'article 8, M. Jean Perroteau, sus-nommé, M. Eugène Lionet, propriétaire, et M^{me} Emilie Richard-Duchatellier, son épouse, demeurant ensemble à Doué;

8^o Pour l'article 9, M. Jean Perroteau;

Avec sommation en fin à Monsieur le Procureur de la République d'avoir à requérir telles inscriptions qu'il jugera utiles pour cause d'hypothèques légales, dans le délai de deux mois, après quoi il n'y serait plus reçu.

L'avoué de l'acquéreur.

V. LE RAY.

A VENDRE

UN TERRAIN

A Saumur, rue de Bordeaux.

S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange. (216)

Etude de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le 31 mai 1892, à midi.

En l'étude,

Commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse.

1^o LA MÉTAIRIE DES GRANDES-ÉPONNERIES, n. a. c. contenant..... 49 17 14
2^o LA MÉTAIRIE DES PETITES-ÉPONNERIES, contenant..... 39 83 24

Total des contenance 89 00 38
Sur la mise à prix de 134.950 francs.

Ces deux métairies sont affermées par bail authentique pour le prix de 4.300 francs, les impôts en plus.

A VENDRE

UNE USINE

A SAUMUR.

Avec Machine à vapeur verticale

Force 3 chevaux,

Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

pour 6.000 francs.

Un MATÉRIEL complet d'IMPRI-MERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13.000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes.

Conditions avantageuses. (543)

A CEDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph. chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur. Se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (450)

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur.

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr. PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

Saumur, imprimerie de P. GODET.